

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-727/PR/MB portant expropriation pour cause d'utilité publique d'une partie de terrain à distraire du Titre Foncier (16&304) sis au lotissement de la plaine.

n° 2014-727/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
3 décembre 2014

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2014

Date du numéro
15 décembre 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est déclaré pour cause d'utilité publique, l'expropriation d'une partie de terrain d'une superficie de 549m², à distraire du Titre Foncier (16&304) sis au lotissement de la plaine, concession définitive, appartenant à Mr Mohamed Barkat Abdillahi.

Article 2

Le dit terrain, est une bande sous forme de couloir, qui est destiné à servir de parking au nouveau bâtiment de la Cour des Comptes (TF 10106).

Article 3

La partie de concession ainsi expropriée sera indemnisée à sa juste valeur.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

MOHAMED HASSAN ABDILLAH